

# Graydon depuis la télécabine



Trace n° 83373944

Une randonnée proposée par Vallée d'Aulps Tourisme

Rejoignez l'alpage de Graydon et sa chapelle, en empruntant dans un premier temps la télécabine du Roc d'Enfer. Vous évoluerez ensuite dans un environnement paisible, entre gentianes et vaches en pâture, avec pour toile de fond le Mont Blanc... L'Alpage de Graydon s'étend au pied du majestueux Roc d'Enfer, les vaches et les chèvres broutent paisiblement l'herbe grasse autour de la petite chapelle entourée par une magnifique combe.

<b>Durée</b>	2h 15	<b>Difficulté</b>	Moyenne
<b>Distance</b>	7,37 km	<b>Retour point de départ</b>	Non
<b>Dénivelé positif</b>	52 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	615 m	<b>Commune</b>	Saint-Jean-d'Aulps (74430)
<b>Point haut</b>	1 507 m	<b>Régions</b>	Alpes, Chablais
<b>Point bas</b>	892 m		



## Description

Se garer à la station du [Roc d'Enfer](#). Parking gratuit et en bonne quantité (Route de la Télécabine / Impasse de la Grande Terche). Aux caisses des remontées mécaniques, prendre un aller simple piéton (ou un aller-retour pour la variante). Prix à l'été 2025 : 5,5€ l'aller simple et 7,5€ l'aller-retour. Emprunter la télécabine.

**(D)** En sortant de la télécabine, se diriger à gauche (Est) en direction de Joranloup. Passer sous une ligne de téléski descendre avec une piste carrossable jusqu'aux Plénays.

**(1)** tourner complètement à droite pour continuer de descendre la piste carrossable en suivant la direction de Graydon. Arriver au panneau "Le Cornet".

**(2)** Continuer tout droit en direction de Graydon (apercevoir la Combe de Graydon ainsi que la Chapelle).

**(3)** Après avoir bien profité des lieux, revenir sur ses pas au Cornet.

**(2)** Virer à droite pour entamer la descente en direction de [Saint-Jean-d'Aulps Station](#). Voir les informations pratiques pour la variante. Arriver aux Adrets.

**(4)** Continuer de descendre la route carrossable en direction de Saint-Jean-d'Aulps Station. Le chemin devient de plus en plus forestier au fur et à mesure de la descente. Au bout, il arrive aux Plans Morets.

**(5)** Descendre par la route en bitume en prenant à droite. Suivre la direction "Saint-Jean-d'Aulps Station". Arriver à la Valletaz d'en Bas.

**(6)** Un panneau indique de prendre le sentier piétons / VTT qui descend sur la droite. Si l'emprunter n'est pas une erreur, il est recommandé malgré tout de rester sur la route en bitume à cause de la fréquentation par les VTT / trottinettes de descente qui rendent le sentier assez dangereux pour les piétons. Continuer donc de descendre par la route pour atteindre un net virage à gauche.

**(7)** Bien rester sur le côté droit de la route pour être visible pour les automobilistes. Continuer de descendre la route principale en bitume. Ne pas emprunter le sentier qui part sur la droite pour arriver au panneau "La Chenalettaz" juste avant le carrefour de routes.

**(8)** Prendre à gauche sur le sentier qui monte. Le pont qui traverse un ruisseau et les marches en bois qui s'en suivent rendent la montée agréable. Au bout du sentier, retrouver la route principale qui monte à la station. Partir tout droit deux fois et après le virage, rester toujours à gauche pour se rendre au lieu de stationnement **(A)**.

## Informations pratiques

Variante pour le retour au **(3)** : remonter à gauche pour revenir sur ses pas afin de prendre à nouveau la télécabine au retour (plus court - rend la randonnée facile).

## Points de passages

**D Gare supérieure de la - Télécabine de la Grande Terche**

| N 46.214492° / E 6.631626° - alt. 1 507 m - km 0

**1 Virage en épingle - Les Plénays**

| N 46.212936° / E 6.644239° - alt. 1 443 m - km 1.08

**2 Le Cornet**

| N 46.204426° / E 6.636562° - alt. 1 329 m - km 2.24

**3 - Refuge de Graydon**

| N 46.203106° / E 6.635801° - alt. 1 336 m - km 2.4

**4 Les Adrets**

| N 46.209829° / E 6.644388° - alt. 1 257 m - km 3.48

**5 Les Plans Morets**

| N 46.221065° / E 6.650537° - alt. 996 m - km 5.53

**6 La Valletaz d'en Bas**

| N 46.223038° / E 6.649336° - alt. 976 m - km 5.8

**7 La Moussière - virage de la route de la Valletaz**

| N 46.227002° / E 6.65264° - alt. 939 m - km 6.32

**8 La Chenalettaz**

| N 46.227539° / E 6.645264° - alt. 892 m - km 6.95

**A Gare inférieure de la - Télécabine de la Grande Terche**

| N 46.226282° / E 6.641572° - alt. 944 m - km 7.37

Aux caisses des remontées mécaniques, prendre un aller simple piéton (ou un aller-retour pour la variante). Prix à l'été 2025 : 5,5€ l'aller simple et 7,5€ l'aller-retour. La télécabine est ouverte sur la période juillet-août (07/07 - 31/08 en 2025), de 10h00 à 17h00. La variante (aller-retour en télécabine) fait 189 m de d+ et autant de d-.

### À proximité

Le principal intérêt de cette promenade est l'Alpage de Graydon (4). Ensuite, le choix vous appartient si vous souhaitez faire l'aller simple par la télécabine ou l'aller-retour. La descente présente en effet un intérêt assez limité.

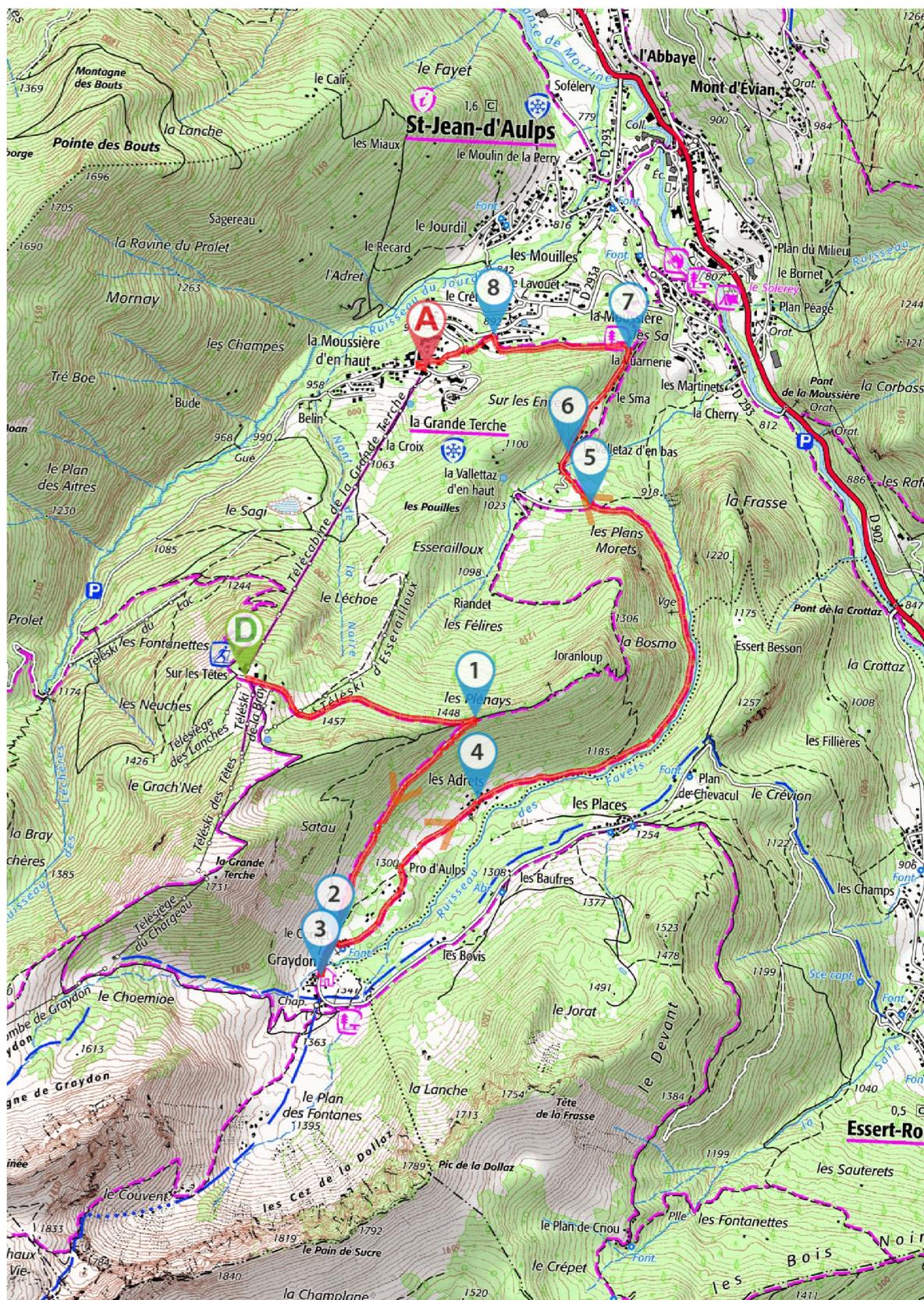
(D/A) Station du Roc d'Enfer

(4) Alpage de Graydon

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-graydon-depuis-la-telecabine/>

**En savoir plus :** - 1748 Rte des Grandes Alpes

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2025 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**